

unie et à d'autres organisations qui fournissent des médicaments au Vietnam du Nord. S'ils ont été produits au Canada, les antibiotiques, les médicaments et les préparations médicinales, sous forme de doses, ainsi que les appareils dentaires et chirurgicaux, peuvent être exportés au Vietnam du Nord en vertu d'un permis de caractère général. Toutefois, dans le cas des marchandises fabriquées aux États-Unis, le gouvernement n'a pas l'intention d'accorder des permis de réexportation grâce auxquels on pourrait se dérober aux règlements de contrôle des exportations édictés par les États-Unis.

M. Benjamin: Je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, le député pose la question de privilège.

M. Benjamin: Oui, monsieur l'Orateur, c'est précisément ce que visait ma question hier, l'exportation, du Canada, de médicaments fabriqués aux États-Unis. Le ministre vient de confirmer les raisons de ma question; par conséquent, mes renseignements étaient exacts.

LA STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL

LA RÉPONSE OBLIGATOIRE À CERTAINES QUESTIONS POSÉES PAR LE BFS

M. Jack Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je me demande s'il pourrait songer ou s'il songe actuellement à modifier la loi sur la statistique afin que, dans bien des cas, on puisse répondre volontairement aux questions posées par le Bureau fédéral de la statistique, au lieu d'être forcé de le faire sous peine d'amende, comme c'est le cas à l'heure actuelle?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'on n'est pas légalement tenu de répondre à la question relative aux statistiques et données mesurables diverses et cela, pour des raisons évidentes, en certains cas.

Une voix: Comment s'appelle-t-elle?

L'hon. M. Pepin: Les difficultés que nous avons eues récemment, notamment au sujet de la question soulevée par le député d'Oxford, proviennent de ce que parfois, l'enquêteur est un voisin de la personne interrogée ou quelqu'un qui lui est étroitement associé, d'une manière ou d'une autre. Dans ces cas-là, on peut, par exemple, en appeler au fonctionnaire régional du Bureau fédéral de la statistique; ainsi le député peut signaler la chose

[L'hon. M. Pepin.]

au Bureau ou au ministre. On trouve généralement des remèdes mais j'enquêterai plus à fond sur ce cas, si le député veut bien m'en mettre au courant.

M. Cullen: Le ministre a confirmé que le conseil que j'ai donné hier de ne pas répondre à certaines questions...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Parry Sound-Muskoka a la parole.

LA POLLUTION

L'HYDRARGYRISME—LES MESURES D'INDEMNISATION

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts mais, en son absence, je la poserais à son secrétaire parlementaire. Étant donné l'inquiétude persistante qui règne au sujet de la pollution par le mercure, de divers cours d'eau au Canada, le gouvernement songe-t-il à établir un système d'indemnisation sous forme de subventions, d'avances ou de prêts pour ceux qui ont à souffrir du fait que le gouvernement fait fermer des entreprises assurant leurs moyens d'existence?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je vous dirai que nous n'espérons pas devoir établir un programme d'aide mais bien que les mesures du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pourront régler ce problème de pollution sans rien coûter au gouvernement. Nous avons établi en Ontario un système d'avances aux pêcheurs pour leur faire passer ce pas difficile. Nous avons lieu de croire que les responsables de la pollution y mettront fin et assumeront les frais de l'opération. C'est là notre principal souci et nous ne ménagesons aucun effort dans ce sens.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui découle de celle que je viens de poser au sujet des subventions aux personnes qui vont se trouver privées de leur gagne-pain. A-t-on entrepris de mettre au point un système qui s'appliquera de façon générale, non seulement aux pêcheurs, mais à tous ceux qui seront privés de leur gagne-pain par suite des mesures du gouvernement contre la pollution?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne sache pas que l'on soit en train de mettre un système d'ensemble au point, exception faite de ce qui a été établi à la baie de Plaisance et au lac Sainte-Claire. Pour ce